

Le 15 janvier 2021

**Réseau NOMAD – cars et trains régionaux :**

**La Région Normandie offre le transport Nomad aux Normands se rendant à un centre de vaccination**

La Région Normandie offre, à partir du lundi 18 janvier, la gratuité des transports publics ferroviaires et routiers aux Normands qui se rendent dans un centre de vaccination en Normandie, sur présentation d’un justificatif de rendez-vous délivré au moment de l’inscription à la vaccination contre la Covid-19.

Cette gratuité concerne aussi les services de transport à la demande de la Région et NOMAD Covoiturage, le service régional de transport en co-voiturage disponible dans 12 communautés de communes normandes\*.

*« La Région souhaite accompagner les Normands qui iront se faire vacciner contre la Covid-19 et participer ainsi au succès de la campagne vaccinale. Je ne voudrais pas que la question du transport soit un frein pour se rendre dans un des nombreux centres de vaccination en Normandie. La Région propose la gratuité  des lignes régulières par autocar, des trains et du service de transport à la demande pour s’y rendre »* déclare Hervé Morin.

Dans le cadre du comité régional de vaccination auquel elle prendra part, la Région Normandie est prête à mettre ses moyens routiers en œuvre pour permettre au plus grand nombre de se faire vacciner.

Par ailleurs, suite aux annonces du Premier ministre sur l’avancée du couvre-feu de 20h à 18h sur l’ensemble du territoire métropolitain à partir du samedi 16 janvier 2021 pour une durée minimum de 15 jours, la Région Normandie précise  que :

**-** le réseau Nomad Car (lignes régulières, transports scolaires) continuera de fonctionner aux horaires habituels pendant le couvre-feu de 18h à 6h,avec les mesures sanitaires en vigueur, comme le port du masque (obligatoire dès 11 ans et recommandé à partir de 6 ans) et le respect des gestes barrières.

**-** pour tout déplacement, les voyageurs scolaires et commerciaux doivent être munis de l’attestation nationale de déplacement dérogatoire et sélectionner le motif de leur déplacement. Les retours d’établissements scolaires sont couverts par le motif «  Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation ».

- concernant Nomad trains, l’offre actuelle est maintenue, et pourra être renforcée pour tenir compte de la réalité des trafics.

## Plus d’informations sur nomad.normandie.fr

## *\*NOMAD Covoiturage est un service régional de transport en co-voiturage. Il est disponible dans 12 communautés de communes normandes : Normandie Pays d’Auge, Côte Fleurie, Honfleur Beuzeville, Pont-Audemer Val de Risle, Roumois Seine, Val ès Dunes, Pays du Neubourg, Lieuvin Pays d’Auge, Terre d’Auge, Campagne de Caux, Pays de Falaise et l’Intercom de Bernay.*

Contact presse : Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 – emmanuelle.tirilly@normandie.fr